

Conditions spécifiques aux Gîtes « Accueil »

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez pour l'organisation de votre séjour dans notre Gîte. Merci de lire **ce document** attentivement et de nous le renvoyer **signé**, accompagné des **conditions générales signées**. La réservation ne sera ferme qu'au paiement du 1^{er} acompte.

Un Gîte d'Etape propose une formule d'**hébergement collectif** respectueuse de tous et de l'environnement. Notre équipe se fera un plaisir de vous accueillir et vous accompagner dans votre séjour, dans un climat de convivialité qui singularise le réseau des Gîtes d'Etape. Elle s'efforcera de proposer un service de qualité pour un prix accessible et de permettre ainsi un séjour de détente et de découverte.

Afin de nous aider à garder et améliorer ce rapport qualité-convivialité-prix, nous vous demandons le respect des quelques consignes et de les transmettre aux membres de votre groupe.

Merci beaucoup !

Les séjours commencent à **17h00** et se terminent à **10h00**.

En cas d'horaire particulier, un contact doit être pris préalablement avec le gérant.

Les heures des repas sont fixes et communiquées à l'arrivée.

Il est interdit de consommer ses propres aliments et boissons au Gîte sans l'accord du gérant. En cas de consommation de produits propres, un dédommagement sera demandé.

Il vous sera proposé de participer à plusieurs services nécessaires à la vie du Gîte. Il est notamment demandé aux hôtes une collaboration à la vaisselle, au rangement des locaux utilisés et des chambres.

Un bar est accessible à certains moments convenus avec le gérant.

Mieux vaut prévoir des chaussures d'intérieur ou des pantoufles. Vous serez plus à l'aise et notre équipe de nettoyage appréciera !

Un local est prévu pour les chaussures de marche et les bottes.

Un espace peut être mis à votre disposition pour stocker les bagages.

Les draps de lits et couettes sont fournis par le gîte.

Pro fisco, en ce qui concerne la partie mobilière de l'objet du contrat de location et uniquement pour le calcul de la ventilation du produit de la location, il y a lieu de considérer que dix pour cent (10%) du prix de location nuitée par personne par gîte est afférent à la location du mobilier (location mobilière) et que nonante pour cent (90%) du prix de la location nuitée par personne est afférent à la location de l'immeuble (location immobilière).